

VELO-ECOLE-TAND'AMIS

Association Sans But Lucratif
28 bis rue de l'Oise
17000 La Rochelle
N°W173001670

Assemblée Générale Ordinaire du 29 Mars 2025 à 10h

Présents : ASSOCIATION CLAIRVOYANT, AUBERT Philippe, BAUNOT Maxime, BROUARD Jean Jacques, COULON Louis, LABETOULLE Yvette, MAZEAUD Emma, MOREAU Jacky, RICHEBOEUF Bernard, SAGOT Claude, VERGARA Francisco.

Représentée : BELLAIS Marie.

Excusés : RACHMUHL Antoine,

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance.

Après avoir constaté qu'il y avait 12 membres présents ou représentés sur 18 adhérents inscrits à ce jour, les statuts ne prévoyant pas de quorum, l'assemblée peut valablement se réunir, le secrétaire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

1. Désignation du président de séance.
2. Approbation du PV de l'AG 2024
3. Rapport moral.
4. Rapports d'activités 2024.
5. Rapport financier 2024 et rapport de la commission de contrôle.
6. Budget prévisionnel 2025.
7. Fixation de la cotisation 2026.
8. Election des membres de la Commission de Contrôle.
9. Election des membres de la Direction Collégiale.
10. Questions diverses.

Election du Président de séance

L'assemblée générale après en avoir délibéré, décide de désigner, en qualité de président de séance : Philippe AUBERT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Désignation des scrutateurs

L'assemblée générale après en avoir délibéré, décide de désigner, en qualité de scrutateurs : Jean-Jacques BROUARD et Francisco VERGARA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Election du secrétaire de séance

L'assemblée générale après en avoir délibéré, décide de désigner, en qualité de secrétaire de séance : Bernard RICHEBOEUF.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Approbation du procès-verbal de l'AG 2024

Les membres de l'association ayant eu communication du procès-verbal de l'assemblée générale précédente et aucune remarque n'ayant été formulée, l'assemblée générale décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale précédente.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Rapport moral

L'Assemblée Générale prend acte du rapport moral fait par le Président de séance et approuve celui-ci.

A noter qu'à l'issue de la lecture de ce rapport un débat s'est instauré sur l'épisode malheureux de du financement de la baie vitrée ouvrante sur l'arrière du bâtiment.

L'ouverture de celle-ci était indispensable pour assurer le passage de nos matériels du style tandems et appareils adaptés aux PMR.

Ces travaux faisaient l'objet d'une demande de notre part depuis 2018.

La pose de cette baie a été autorisée par un service de la mairie, puis interdite d'ouverture par un autre, donc dans l'impossibilité de pouvoir sortir nos matériels.

Voilà que maintenant, grâce à l'intervention de l'ASSOCIATION CLAIVYANT, des travaux vont être entrepris pour réaliser une ouverture suffisante sur l'entrée principale de notre local.

Les membres présents constatent qu'un tel gâchis aurait pu être évité si les services municipaux compétant s'étaient concertés.

Le financement de cette baie a été assuré par l'association pour un montant de 3357.38€.

En conséquence l'association demande à la municipalité de nous indemniser du montant du financement correspondant à un investissement devenu obsolète.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Rapport d'activité

L'Assemblée Générale prend acte des deux rapports d'activité Vélo Ecole et Tand'amis fait par les co-présidents et décide d'approuver ceux-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Rapport financier

Après avoir entendu le rapport financier faisant apparaître un Excédent de 4216 € et le rapport de la commission de contrôle, l'Assemblée Générale approuve ceux-ci et donne quitus aux membres de la Direction Collégiale pour la gestion de la trésorerie.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Budget prévisionnel 2025

Après avoir eu connaissance de la proposition de budget prévisionnel 2025, l'Assemblée Générale approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Fixation de la cotisation annuelle

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de fixer à 12€ pour 2026 pour les individuels, 17 € pour une famille ou autre groupe, 30 € et plus membre bienfaiteur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

Election des membres de l'Instance Dirigeante

Ala suite des candidatures déposées préalablement et ce jour il a été procédé à l'élection pour cette prochaine année des membres de la Direction Collégiale :

- Philippe AUBERT (Président fondateur, autorisation bancaire)
- Jean-Jacques BROUARD
- Virginie OUTIN
- Cécile SAGOT
- Francisco VERGARA

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Election des membres de la Commission de Contrôle

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de renouveler, en qualité de membres de la commission de contrôle : Emma MAZEAUD et Louis COULON.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance aux environs de midi.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal.